

*Question présentée par le député :*

*M. Olivier Baud*

*Date de dépôt : 13 octobre 2016*

### **Question écrite urgente**

**Quels sont les vrais taux d'encadrement dans l'enseignement primaire régulier, respectivement dans le cycle 1 (1P-4P), dans le cycle 2 (5P-8P) et dans les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) ?**

Le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire était facile à calculer jusqu'en 2014. Effectivement, il suffisait de prendre le nombre total d'élèves et de le diviser par le nombre total de postes d'enseignants (titulaires de classe, chargés du soutien pédagogique, de disciplines sportives et artistiques). Le résultat ne devait pas dépasser le nombre de 17 (soit un poste d'enseignant pour 17 élèves) car c'était la limite à ne pas franchir, selon le DIP. Par exemple, pour un total de 33 830 élèves, il fallait au minimum 1990 postes d'enseignants ( $33\,830/17 = 1990$ ). Ce taux d'encadrement, compréhensible par tous, avait l'avantage de la clarté.

Malheureusement, depuis l'introduction du mercredi matin à la rentrée scolaire 2014, il est devenu très difficile de distinguer comment les forces sont réparties, en raison du fait que les cycles 1 et 2 n'ont plus les mêmes horaires. Tant que l'horaire de l'élève correspondait à celui de l'enseignant, il n'y avait pas lieu de différencier les calculs et le taux maximum de 17 était valable pour tout le canton. Avec l'introduction de postes supplémentaires au cycle 2 afin de couvrir les 4 périodes supplémentaires à l'horaire de l'élève et les 30 postes attribués au cycle 1 pour renforcer l'apprentissage de la lecture, le taux d'encadrement aurait dû sensiblement baisser. Ainsi, à titre de comparaison, au cycle d'orientation (CO), où l'horaire de l'élève est de 32 périodes et celui de l'enseignant de 22 périodes, le taux se situe à 10 environ.

Or, lors de cette rentrée 2016, le DIP se contente d'informer que le taux d'encadrement cantonal au primaire est passé en moyenne à 16,1, sans qu'il soit possible de savoir quels sont les taux réels au cycle 1 et au cycle 2. Avec

30 postes supplémentaires, le taux au cycle 1 devrait se situer à 16,5 environ. Quant au cycle 2, qui aurait ou aurait dû, c'est selon, bénéficier de 120 postes supplémentaires, le taux aurait dû baisser à 15.

La réalité semble autre, notamment par le fait que les maîtres d'éducation physique couvrent une partie des 4 périodes supplémentaires. Il convient toutefois de savoir clairement si l'encadrement des élèves, avec l'introduction du mercredi matin, est resté identique, s'est amélioré, ou au contraire s'est détérioré.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quel est le taux d'encadrement actuel au cycle 1 ?***
- ***Quel est le taux d'encadrement actuel au cycle 2 ?***
- ***Quel est le taux d'encadrement du REP ?***
- ***Quels sont les taux au cycle 1 et au cycle 2, hors REP ?***
- ***Quel est le taux cantonal hors REP ?***
- ***Quel est le taux maximum observé dans un établissement de l'enseignement régulier, respectivement au cycle 1 et au cycle 2 ?***
- ***Quel est le taux minimum (hors REP) observé dans un établissement de l'enseignement régulier, respectivement au cycle 1 et au cycle 2 ?***
- ***Quelle est l'évolution du taux d'encadrement dans l'enseignement primaire depuis le début des années nonante ?***
- ***Quelles comparaisons, méthodes de calcul, etc. pertinentes peuvent être produites pour mieux appréhender cette problématique ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.